

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 octobre 2018**

**Objet**

**Jumelage Floirac  
DIEBOUGOU.  
Convention  
participation  
partielle au  
projet de  
création d'un  
foyer pour  
adultes  
handicapés  
mentaux.  
Approbation et  
versement d'une  
subvention**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 octobre 2018 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à C. LACUEY – M. VERBOIS à M. CALT  
Mme VELU à M. ROBERT**

**Absent excusé :**

**M. HADON**

**Absents :**

**M. BELLOC – Mme RONNE**

**M. RAIMI a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1993 la commune de Floirac, au travers d'actions menées par le service Jeunesse, développe des projets de solidarité en direction du Burkina Faso et plus particulièrement depuis 1998 avec la Ville de DIEBOUGOU.

Le Conseil Municipal, dans sa séance publique du 29 novembre 1999 a instauré un jumelage avec la Ville de DIEBOUGOU.

Une convention cadre, adoptée le 30 janvier 2017, fixe le cadre de la coopération avec elle.

A la suite du financement partiel d'un complexe scolaire réalisé par un groupe de jeunes floiracais, de septembre 2017 à juillet 2018, le Conseil municipal de DIEBOUGOU, dans le cadre de la convention précitée, a présenté à la Ville de Floirac plusieurs projets de développement pour la commune de DIEBOUGOU, présentés en annexe.

Parmi ceux-là, la création d'un foyer pour adultes handicapés mentaux a retenu l'attention de la Ville de Floirac.

Conformément à la convention cadre et plus particulièrement aux articles 2, 3 et 4, la Ville de FLOIRAC apportera son aide à la réalisation de ce projet.

Une convention spécifique quadripartite Ville de FLOIRAC, Ville de DIEBOUGOU, Comité de Jumelage de DIEBOUGOU, Association Cap Burkina, fixe les termes de ce projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention quadripartite du foyer pour adultes handicapés mentaux à DIEBOUGOU, ci-jointe.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1115-1 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu la circulaire NOR/INT/B/01/00124/C et l'instruction ministérielle N° 07-048-M0 du 10 décembre 2007 NOR /BUD/R/07/00048/J ;

Vu l'action 1.4 de l'Agenda 21 territorial de Floirac ayant pour objectif de poursuivre la coopération décentralisée à l'international ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de 30 janvier 2017 approuvant la convention cadre fixant les modalités de mise en œuvre des actions de partenariat et coopération. ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la création d'un foyer pour adultes handicapés mentaux et le projet de délibération ci-annexés;

Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse démocratie participative en date du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DECIDE** le versement de la somme de 6 000 € pour le financement partiel de ce projet

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget 2018 chapitre 65 article 6574

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 octobre 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants :	30
Suffrages exprimés :	<b>30</b>
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	